



PAVL012345

**PROGUE**



[www.apic-asso.com](http://www.apic-asso.com)

(+33) 05 35 54 92 83

## ***Paravol, c'est quoi ?***

Une identification unique et anonyme agréé par l'État, obligatoire pour tous les vélos neufs depuis 2021.

Un marquage inviolable sur le cadre du vélo, inarrachable et résistant aux intempéries, n'impactant pas votre cadre, contrairement au gravage. L'identifiant Paravol répond aux normes requises, et même au-delà.

L'enregistrement des données du vélo et de son propriétaire au Fichier National Unique des Cycles Identifiés (FNUCI), accessible uniquement par les autorités (police, gendarmerie) en cas de contrôle ou de vol.

Un espace personnel permettant l'accès au certificat d'identification, aux informations personnelles et à tous les documents liés au vélo. Vous pouvez également modifier le statut de votre vélo, que ce soit en cas de vente, de destruction, de vol, etc.

### ***En résumé :***

- ❑ Obligatoire depuis 2021
- ❑ Dispositif agréé par l'État
- ❑ Ultra résistant, inarrachable et résistant aux intempéries
- ❑ Discret et esthétique
- ❑ Facile d'utilisation
- ❑ Adapté à tout type de cadres, il respecte l'esthétique des cycles.
- ❑ Le QR code de lecture permet de vérifier le statut du vélo.

Vous vendez votre vélo, c'est très simple, il suffit simplement d'avertir votre revendeur et en quelques minutes le nouveau propriétaire reçoit ses accès.